

DECISION

Le 17/09/2015 sous N°RACC-05-12

**RACCORDEMENTS DES
DISPOSITIFS DE RETENUE**

Titulaire :

LES PROFILES DU CENTRE

Z.I. du pont Panay
BP 72
03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE
France

Conformément à l'arrêté du 2 mars 2009 modifié par les arrêtés du 28 août 2014 et du 3 décembre 2014, l'ASCQUER a évalué le raccordement entre les dispositifs de retenue suivant ;

Euro GS N2 W2

Certificat CE n°1826-CPR-08-02-03-DR10

GS2

Dispositif générique

défini sur la fiche technique relative au produit.

Ce raccordement répond à la classe d'évaluation A « Pas d'évaluation particulière » définie dans le tableau de l'arrêté modificatif du 28 août 2014.

Ce raccordement ne nécessite pas de pièce spécifique.

L'ASCQUER atteste la conformité du raccordement à l'arrêté du 2 mars 2009 modifié le 28 août 2014 et le 3 décembre 2014.

La présente décision doit obligatoirement être accompagnée de la fiche technique N°RACC-05-12 établie le 21 aout 2015.

Pour l'ASCQUER
Le Délégué Général
Gérard DECHAUMET



FICHE TECHNIQUE

Raccordement de dispositifs de retenue

Edition du 08/06/2015

Etablie en application de l'annexe technique « Raccordements et extrémités de file performantes de dispositifs de retenue » révision 2.

Admission numéro : RACC-05-12

Mise à jour le 21/08/2015

Société titulaire

LES PROFILES DU CENTRE
 Z.I. du pont Panay
 BP 72
 03500 ST POURCAIN SUR SIOULE
 France

Dispositifs Raccordés

EURO GS N2 W2

LES PROFILES DU CENTRE

Glissière métallique d'accotement (entraxe 1.33 mètres) à utiliser dans les zones de circulation

Certificat CE n°1826-CPR-08-02-03-DR10

GS2

Glissière simple (entraxe 2 mètres)

Dispositif générique

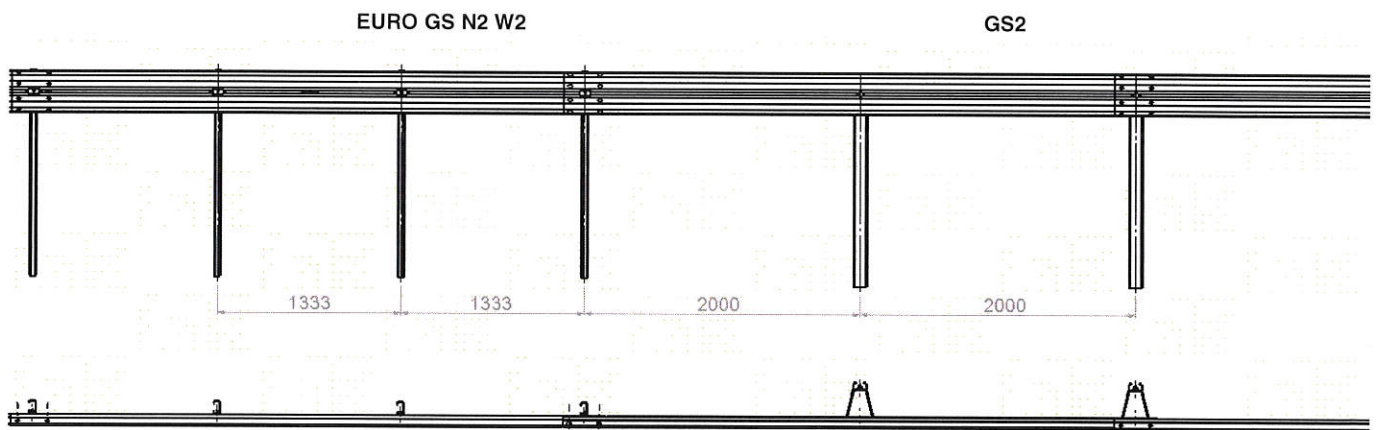
Description du raccordement

Raccordement **EURO GS N2 W2 / GS2**

Raccordement sans pièce spécifique

Pas d'évaluation particulière

Plan d'ensemble et nomenclature



Performance du raccordement

Niveau de retenue : **N2**

Marquage

SANS OBJET

Visas

Fiche établie par l'ASCQUER

Le fabricant (nom et visa)

[Signature]
 Le... 16/09/15

TALTA
[Signature]
 Le 05/09/15

La présente fiche technique délivrée par l'ASCQUER n'est pas utilisable seule. Elle doit être obligatoirement accompagnée de la décision écrite de l'ASCQUER correspondante.